

### **Demandes de dérogation mineure**

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 7 août 2023 à 19 h, à savoir :

- Pour les lots 2 624 101 et 2 624 102 du cadastre du Québec, 419, rue de Chatham, afin d'être exempté de l'obligation de paver ou d'asphalter les allées de circulation, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que les allées d'accès doivent être pavées ou asphaltées dans un projet intégré commercial;
- Pour le lot 3 037 652 du cadastre du Québec, 89, avenue de la Providence, afin de permettre l'installation d'une terrasse commerciale saisonnière en cour avant dans une zone résidentielle (Hb-108), alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'une terrasse commerciale doit être située à une distance minimale de 10 mètres de la limite d'une zone résidentielle;
- Pour le lot 3 040 377 du cadastre du Québec, 1965, chemin Thomas-Gore, afin de permettre un total des marges latérales de 12,3 mètres, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un total des marges latérales de 15 mètres dans la zone Af-507, le tout, dans le cadre d'un agrandissement projeté de la résidence.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 17 juillet 2023  
(U-2023.440)

M<sup>e</sup> Jasmine Bigras, greffière adjointe

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.  
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*